

**CONVENTION ENTRE L’ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE OU DU LYCEE ………………..**

**ET**

**LE CLUB DE PETANQUE (affilié FFPJP) ……………..**

**Préambule :**

La présente convention vise à :

* Offrir une organisation cohérente de la pratique de la Pétanque au plus grand nombre de jeunes.
* Organiser la complémentarité de tous les acteurs concernés au plan local.
* Optimiser et mutualiser l’ensemble des moyens humains et matériels.
* Permettre un suivi de tous les acteurs engagés à la fois sur les entraînements et les compétitions.

**Convention proprement dite :**

Entre l’association sportive représentée par Monsieur …………….. en sa qualité de Principal et de Président de l’AS (Association Sportive) du collège …………. et le club de Pétanque « ……….» affilié à la FFPJP, représenté respectivement par Monsieur………………….

Il est convenu comme suit :

**ARTICLE 1- OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

L’association sportive (UNSS) à travers son animateur Monsieur ……………….. professeur d’EPS au collège ………… à ……………………., dans cette relation de partenariat, s’engage à favoriser le passage des élèves vers le club par les moyens qui lui sont propres (informations etc…) et à tenir compte des calendriers sportifs.

Les deux intervenants des clubs suscités, viendront faire des interventions sur leur temps libre, et selon les rencontres et leurs disponibilités, participeront aux déplacements avec les élèves afin de les voir évoluer sur les lieux de formation arbitrale et/ou de rencontres sportives scolaires.

**ARTICLE 2- ENCADREMENT**

Les élèves licenciés seront placés sous la responsabilité des enseignants d’EPS en lien avec les deux intervenants diplômés des clubs, pendant les entraînements et sur les compétitions qui pourront avoir lieu sur des sites de pratique différents les *(préciser les jours et les horaires)* du *(préciser la période).* Un accord parental sera demandé aux représentants légaux des élèves licenciés.

**ARTICLE 3- PUBLIC CONCERNE**

* Les élèves licenciés de l’UNSS.

**ARTICLE 4- CONTRÔLE DES PRESENCES**

Un contrôle des présences sera effectué à chaque séance.

**ARTICLE 5- REGLEMENT**

Les participants devront être assidus et respecter les différents intervenants ainsi que les horaires, les locaux et le matériel mis à leur disposition.

**ARTICLE 6- CONDITIONS DE PRATIQUE ET DE TRANSPORT**

Les séances auront lieu sur au boulodrome de ………………. . Les jeunes une fois pris en charge pourront se déplacer pour se rendre sur les lieux de pratique :

1. A pieds.
2. En bus.

**ARTICLE 7- ASSURANCE**

L’association sportive est assurée auprès de … N° de sociétaire :

Le club est assuré auprès de … N° de sociétaire :

La présente convention devra être portée à la connaissance des compagnies d’assurance.

**ARTICLE 8- MATERIEL**

Le matériel sera fourni par ………………………..

Les intervenants pourront si besoin utiliser leur propre matériel éducatif.

**ARTICLE 9- EVALUATION**

L’association sportive et les intervenants du club établiront un bilan annuel (participation aux entraînements et compétitions, progrès, résultats…).

**ARTICLE 10- DUREE DE LA CONVENTION ET MODE DE RENOUVELLEMENT**

La convention est valable pour la durée de l’année scolaire et soumise à l’approbation de chaque conseil d’administration des parties contractantes.

Fait à ………………. , le ……………………

Chef d’établissement du Collège ou Lycée ………………….. Club de Pétanque …………..…………